



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE
UTMA-SB/LET220657
Tél : 05 59 80 87 22
Méll : philippe.antoine@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le - 1 JUIN 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le dispositif de palettes sur des gués pour passage de motos sur les communes de Monein, Cuqueron, Oloron-Sainte-Marie, Cardesse, Goès et Ledeuix.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la responsable de l'unité travaux et
milieux aquatiques,

Stéphanie LEBRET

ASM Pau moto verte
5 allée du Grand Tour
64 000 PAU